

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 29 sept 2016

Délibération PNMEPMO_2016_13

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 26 avril 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 65 / 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2016_11 modifiant le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le Conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1:

Le conseil de gestion approuve sans modification le compte-rendu ci-annexé de la réunion du conseil de gestion du 26 avril 2016.

Article 2:

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de VAgence.

Le 29 septembre 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion Séance du 26 avril 2016 Merlimont-Plage

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents:

- M. Olivier WIBART, sous-préfecture d'Abbeville, commissaire du gouvernement
- M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commissaire du gouvernement
- 35 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres)
- M. Frédéric FASQUEL, chef du Service des Affaires maritimes et du Littoral à la DDTM 62
- M. Thierry CANTERI, directeur du Département Parc à l'Agence des aires marines protégées.

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. Godefroy, Président du Conseil de Gestion. Il présente les nouveaux membres du Conseil de gestion et les invités (Mme Gabriella ZAMARBIDE, stagiaire; M. PARIS chargé de mission auprès du président du Département 62 M. DAGBERT et Mme RICH, présidente d'un club de voile).

1- Approbation de l'ordre du jour

Le président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion.

Décision

Approbation à l'unanimité

2- Approbation des comptes-rendus des conseils de gestion du 20 novembre et du 10 décembre 2015

Le président passe ensuite aux comptes-rendus des deux derniers conseils de gestion et demande s'il y a des observations ; il les soumet à l'approbation du conseil de gestion. Aucune remarque n'est faite.

Décision

Approbation à l'unanimité des deux comptes-rendus de réunion

3- Election du Vice-président de la catégorie 2 « représentant des organisations professionnelles » en remplacement de M. Patrick François, démissionnaire.

Le président rappelle la procédure relative à l'élection des Vice-présidents : élus par les membres du conseil de gestion. Il ouvre les élections et fait appel à candidatures.

- Aucun candidat ne se présente en séance.
- Une candidate s'est manifestée par écrit en amont de la réunion : Madame Delphine RONCIN.

Les membres sont appelés à voter à main levée, comme prévu dans le règlement intérieur.

Décision	Mme Delphine Roncin est élue vice-présidente du conseil de gestion
Decision	1 voix contre / 30 voix pour

4- Avis sur la nomination du directeur délégué

Thierry CANTERI rappelle que la directrice-déléguée a quitté ses fonctions en janvier 2016. Depuis, la direction est assurée par intérim par Xavier HARLAY, adjoint au directeur-délégué.

Un jury constitué de M. Wibart, M. Chevalier, M. Ruellet, M. Montassine, M. Godefroy et M. Cantéri ont auditionné 4 candidats sur une vingtaine de candidatures reçues. Les fonctions du directeur-délégué : être votre interlocuteur au quotidien, animer l'équipe pour la préparation des conseils de gestion, avoir les délégations de signature permettant d'engager des crédits.

Suite à sa présentation, il est proposé aux membres de donner leur avis sur la nomination de Frédéric Fasquel, actuellement chef de service à la direction mer et littoral à Boulogne.

Décision

M. Frédéric Fasquel est nommé directeur-délégué du Parc naturel marin

5- Retour sur le conseil d'administration de l'Agence

Le président revient sur les points abordés durant le conseil d'administration de l'Agence qui s'est tenu le 24 février dernier.

Etaient à l'ordre du jour :

- le point d'avancement sur l'Agence Française de la Biodiversité (organigramme en cours de finalisation)
- les principales réalisations de l'Agence en 2015 (mise en place d'aires marines éducatives) ; Rapport financier
- articulation réserve naturelle de France et Parc naturel marin d'Iroise
- approbation de notre plan de gestion. Conclusions :
 - Rajout des éléments cartographiques et de l'état de conservation des espèces et des habitats Natura 2000, et de l'impact des activités dans une annexe au plan de gestion,
 - Révision du plan de gestion dans 6 ans.
 - o Mise en place des indicateurs en associant le Conseil Scientifique de l'Agence,

6- Proposition du plan d'actions 2016

Le Parc naturel marin a adopté son plan de gestion lors du conseil de gestion du 10 décembre 2015. Il entre donc en phase d'actions.

Les chargés de mission présentent les différentes actions prévues en les reliant aux différentes thématiques qui seront traitées lors de leur réalisation. Ces éléments seront reliés au budget qui y sera consacré. Il est rappelé que le budget du Parc s'élève à 250.000€ hors fonctionnement et masse salariale. Cette somme comprend les actions menées par le projet LIFE pêche à pied.

En réponse à M. Montassine, les premiers résultats du programme « Ecophoque » vous seront présentés au prochain conseil de gestion.

En réponse à Mme Duhamel du CBNB, le plan de gestion devra être complété sur les connaissances actuelles relatives à la cartographie des habitats marins, les oiseaux et les mammifères sur l'estuaire de la Canche. Un travail est également en cours par le Muséum National d'Histoire Naturelle sur l'état de conservation des estuaires. Les manques identifiés seront répertoriés.

7- Les avis

Jean-Luc Bourgain revient sur la « Vikings day » du 1^{er} avril 2015 à Wimereux. Il n'y a pas eu d'avis émis. Sont présentées des photos avant/après la manifestation. Elles mettent en évidence un piétinement important des berges, notamment la betterave maritime.

Une carte des 6 avis est présentée :

•	Avis sur le T	rail « Red Run » / Berck, le 22 mai : renouvellement de cette manifestation.
Décision		Avis favorable à la majorité
Decisio	OH	30 voix pour, 0 contre, 3 abstentions
	A :	and the second s
	Avis sur le m	naintien d'un épi sur l'estran et travaux d'entretien courant
Décision	on	Avis favorable à l'unanimité
	J11	32 voix pour, 0 contre, 0 abstention
•	Avis sur la co	ourse de chars à voile « Louis Blériot Cup » Le Touquet
Décision	on	Avis favorable à l'unanimité
Decisio	JII	32 voix pour, 0 contre, 0 abstention
	Avis sur la co	ourse pédestre « ronde du Fort de l'Heurt » Le Portel
Décision		Avis favorable à l'unanimité
	on	32 voix pour, 0 contre, 0 abstention
•	Avis à titre Wimereux	d'information sur le tournage d'un film « les petits meurtres d'Agatha Christie »,
Dágiais		Avis favorable à l'unanimité
Décision		32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Avis sur le dragage du site portuaire de Boulogne-sur-Mer

Des éléments sont apportés par M. Bourgain, il précise qu'il y a des phoques dans la rade de Boulogne et que les données sont trop anciennes. Et d'autre part M. Loots informe que le printemps est la période de reproduction des poissons. Le fait de rejeter des sédiments dans le fond a un impact sur la survie des œufs et larves et s'étonne qu'il n'y ait aucun suivi.

En réponse à Mme Richard, sur le repositionnement de la zone de clapage afin de préserver une épave, il est précisé que la zone a déjà été décalée à l'Ouest pour permettre le passage du fileyeur.

Mme Poupart précise qu'il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation de dragage/clapage. La zone d'immersion est utilisée depuis de nombreuses années. Peu d'éléments de comparaison sont disponibles et les éléments de mesure sont difficilement représentatifs. La mesure de l'impact relatif à la plongée sous-marine a été étudiée. Sur les frayères, l'étude d'impact a été mesurée en 2001 et 2011 concluant à l'absence de la zone de fraie sur la zone d'immersion. Les périodes sont choisies pour éviter tout impact sur la vie de la faune. Il y a peu d'impact relevé sur les sites N2000 au nord.

M. Godefroy propose de reporter cet avis lors d'un prochain conseil de gestion sachant que le renouvellement est prévu pour 2018.

***************************************	Avis reporté
Décision	Le dossier étant incomplet, le conseil de gestion souhaite obtenir un complément d'informations avant de se positionner. Certaines données transmises dans ce rapport nécessitent une mise à jour.

A la suite de la présentation des avis, une constatation de la méthode de saisine du Parc est énoncée. Il est fait état du travail en cours sur cette réflexion d'amélioration de saisine des avis avec les services instructeurs de l'Etat. Il est également prévu que l'équipe rencontre les pétitionnaires en amont pour avoir une vision plus intégrée. Il s'agit d'apporter une plus value à la qualité environnementale, que ce parc soit reconnu comme un acteur référent et accompagnateur, et que l'efficience des avis que vous aurez à rendre soit optimale.

Les remarques suivantes ont été faites :

- M. Obled appuie la nécessité de coordonner les avis avec l'ensemble des services de l'Etat et des gestionnaires de site.
- M. Leblanc ajoute à ce que les membres du conseil de gestion ou du bureau soient associés à l'établissement de la doctrine de saisine.

- M. Bourgain demande à ce qu'un état des lieux soit fait avant et après la manifestation. Il demande également que le conseil de gestion ait connaissance de l'ensemble des activités qui vont se dérouler sur le territoire du Parc, afin d'avoir une gestion effective.
- M. Bouiffror propose une mise à disposition des outils de la DREAL pour permettre une cartographie des enjeux de données existantes.
- Mme Duhamel propose une hiérarchisation des activités. Les études d'incidences sont trop générales. Elle prend l'exemple de l'Enduropale, le parcours étant sorti des dunes (un état des lieux avait été fait avant et après la manifestation. Il y a eu une sensibilisation importante des spectateurs, des organisateurs et de la commune du Touquet).

Décision

M. Godefroy indique qu'une proposition sera faite aux membres du conseil de gestion avant la fin de l'année, ceci afin d'être opérationnelle en 2017. Les membres associés seront d'abord les membres du bureau.

8- Proposition de modification et d'évolution du règlement intérieur

Le président informe que la partie règlementaire du Code de l'environnement (article R334-33) prévoit que le conseil de gestion « arrête son règlement intérieur, lequel fixe notamment la composition et le mode de fonctionnement du bureau ». Le projet de règlement intérieur est dans l'ensemble identique à celui des autres parcs naturels marins, moyennant quelques améliorations suite aux retours d'expérience issus des autres parcs et converge avec un projet de règlement intérieur-type qui a fait l'objet d'échanges avec le ministère de tutelle et a été approuvé lors du conseil d'administration de l'Agence le 24 novembre 2015.

Le Directeur présente les principales modifications et évolutions du règlement intérieur du Parc :

- Quorum à la moitié
- Vote à bulletin secret
- Représentation possible au sein du bureau par les suppléants
- Article 25 sur l'absentéisme ajouté (3 absences successives ou non excusées concernant le bureau et le conseil de gestion)

Décision

Approbation à l'unanimité

9- Questions diverses

Intervention de M. Chevalier qui délivre une information pour le compte de l'Amiral, Préfet maritime : Les 10 et 11 mai aura lieu un exercice du dispositif ORSEC en Seine-Maritime (gestion d'une procédure d'un lieu refuge, assistance d'un navire en difficulté avec le risque chimique et lutte contre les pollutions en mer / traitement des déchets en mer). Il souhaite accueillir un membre de l'équipe du Parc.

<u>Intervention de Mme Richard sur la présentation de la convention entre le Ministère et la FFESMM</u> : Le président précise que cette convention vient juste d'être signée par la Ministre, Ségolène Royal avec la FFESSM.

Mme Lathuile avait demandé à avoir des informations sur la méthodologie de travail sur la définition des indicateurs. Par contrainte de temps, il est prévu de mettre en place un temps d'échange sur les indicateurs au prochain conseil de gestion.

Point agenda:

Prochains conseils de gestion :

- jeudi 07 juillet
- Jeudi 29 septembre
- Jeudi 01 décembre

Prochain bureau : (Option)
- Jeudi 02 juin

Le président clôt la séance à 12h34.

Liste des membres présents

Les suppléants sont indiqués en italique

Représentants de l'Etat et établissements publics

- M. Laurent LEGRAND, commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Médhi BOUCHELAGHEM, direction interrégionale de la mer Manche est mer du Nord
- M. Sofiène BOUIFFROR, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
- Mme Valérie WULLUS, délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- M. Loïc OBLED, délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, pour la direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- M. Pierre VOGT, Conseil Régional Haute-Normandie
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- Mme Stéphanie SLOBODA, Communauté d'agglomération Mer et Terres d'Opale
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté de communes Opale sud
- M. Laurent PRUVOT, Communauté de communes Authie Maye
- Mme Marthe SUEUR, Communauté de communes Bresle maritime
- M. Emmanuel MAQUET, Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard
- Mme Maryline DUCROCQ, SAGE

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
- M. Didier LAURENT, Représentant des pécheurs professionnels
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pécheurs professionnels
- Mme Sophie DEROSIERE, Représentant des pécheurs professionnels
- Mme Manon JOGUET, Organisation de producteurs de pêche maritime / FROM NORD
- M. Alain DAUBELCOUR, Comité régional conchylicole Normandie-mer du Nord
- M. Alain BAZILLE, Autorité portuaire du Tréport
- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- M. Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI Littoral Normand-Picard

Représentants d'organisations d'usagers :

- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des sports sous-marins
- M. Christophe DINOIR, Comités régionaux olympiques et sportifs
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées

- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du nord de la France
- Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
- M. Christophe LOOTS, au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins
- M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales
- M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins